

Blois, le 22 mars 2021

PRAIRIES 41 : UN OUTIL UNIQUE EN FRANCE POUR RAPPROCHER ÉLEVEURS ET PROPRIÉTAIRES DE PRAIRIES

Initié par le président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot, en partenariat avec la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, le dispositif Prairies41 vient d'être lancé. Il s'agit d'un outil unique en France de mise en relation entre éleveurs en manque de fourrage et propriétaires de prairies non exploitées (espaces verts, espaces naturels, parcs d'activités).

A l'automne 2019, après un nouvel épisode de sécheresse important, le conseil départemental décide, en lien avec la chambre d'agriculture, de développer un outil pour identifier d'éventuelles surfaces en herbe qui ne sont pas utilisées. Objectif : mettre en relation les propriétaires de ces parcelles non exploitées et des éleveurs en manque de fourrage.

Les perspectives de ce dispositif sont multiples :

- Maintenir des élevages de proximité en offrant un complément de fourrages lors d'épisodes climatiques difficiles ;
- Favoriser et développer la biodiversité, lutter contre la fermeture des paysages et participer à la protection de l'environnement.
- Inciter de jeunes éleveurs à l'installation en leur proposant des prairies pour leurs animaux ;
- Enfin, créer du lien avec les riverains quand les pâturages sont situés proches de zones habitées.

Cet outil offre aux propriétaires la possibilité de faire entretenir leurs terrains en favorisant une démarche écologique et durable. Ces propriétaires (mairies, entreprises, particuliers, propriétaires forestiers...) peuvent déclarer leurs surfaces gratuitement et simplement sur le site www.prairies41.fr ; grâce à une géolocalisation, les éleveurs pourront alors entrer directement en contact avec eux. Cet outil gratuit co-animé par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a été développé par l'observatoire de l'économie et des territoires. Les demandeurs peuvent être accompagnés pour formaliser le prêt des surfaces.

Infos pratiques : www.prairies41.fr ou par mail prairies41@departement41.fr